



Communiqué Assemblée Générale Elective 2020

Chers adhérents SOCIOS CSS EUROPE,

Le conseil d'administration Socios CSS Europe réuni le 15/09/2020 souhaite présenter quelques éclaircissements sur le déroulement de l'AGE prévue le **03/10/2020**.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et conformément aux procédures mises en place par l'administration du lieu d'accueil, nous sommes dans le regret de vous informer que seules 20 personnes pouvant être accueillies dans la salle.

La personne qui souhaite être présente est invitée à s'inscrire sur le lien web suivant : <https://bit.ly/35DUgpa>

La date limite d'inscription étant le **26/09/2020 inclus**.

Le principe du premier arrivé (inscrit), premier servi sera appliqué.

Une liste d'attente sera établie et utilisée en cas de désistement d'une ou plusieurs personnes des 20 premiers inscrits.

Une invitation par email sera envoyée aux 20 premiers inscrits pour confirmer qu'ils sont autorisés à assister à l'AGE.

Toute personne non inscrite sur la liste des présents ne pourra pas accéder à la salle.

Chaque adhérent a le droit de faire une procuration de vote à un autre adhérent de son choix par simple email à secretariat@socios-css.eu avant le 26/09/2020 inclus en mettant la personne procurée en Cc dans son mail.

- Nom et prénom
- N° SOCIOS
- Personne procurée et son N° Socios

Aucune limitation en nombre de procurations par personne n'est appliquée.

Les adhérents ayant le droit de vote doivent remplir les critères suivants :

- Être âgé ≥ 18 ans le jour de l'assemblée générale,
- Être membre Socios CSS Europe avant le 03/09/2020
- Être à jour de leur cotisation le 26/09/2020.

Socios-CSS Europe

22 rue de la Saïda 75015 Paris-France

www.socios-css.org

contact@socios-css.eu

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 17 janvier 2009

Déclarée en Préfecture de Paris



Ne peuvent se porter candidats dans une liste que les membres **Socios CSS Europe** justifiant d'une ancienneté d'au moins un an le jour de l'Assemblée Générale et à jour de leur cotisation avant le 03/09/2020.

Si un membre d'une liste candidate n'est pas à jour de sa cotisation pour une durée inférieure à 3 mois, la personne sera invitée à régulariser son adhésion avant le 26/09/2020 inclus.

Si un membre d'une liste candidate n'est pas à jour de sa cotisation pour une durée supérieure ou égale à 3 mois, la liste sera rejetée. Toutefois, s'il s'avère que ce membre s'est déjà manifesté à travers les canaux officiels de SOCIOS CSS Europe avant le 03/09/2020 pour demander à régulariser sa situation, il sera invité à le faire avant le 26/09/2020 inclus afin de valider sa candidature. Les canaux officiels de SOCIOS CSS Europe sont : La messagerie de la Page officielle Facebook de SOCIOS CSS Europe, contact@socios-css.eu, secretariat@socios-css.eu, bureau@socios-css.eu.

Les listes candidates ainsi que leurs programmes seront annoncés le 19/09/2020.

Dans le cas où les listes candidates ont obtenu exactement le même nombre de voix lors du dépouillement. Les règles suivantes seront appliquées dans l'ordre :

1. Le dernier président Socios CSS Europe non membre d'une liste électorale présent dans la salle est invité à donner encore une voix de plus à une des listes.
2. En cas d'absence des derniers présidents pendant l'AGE la victoire revient « à la liste qui contient plus de personnes».
3. En cas d'égalité dans le nombre des personnes dans la liste électorale, l'adhérent portant le plus ancien numéro Socios présent dans la salle est invité à donner encore une voix de plus à une des listes.